

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE, LUNDI 10 FEVRIER 2020,
19H45, HALLE DE GYMNASTIQUE**

Président : M. Philippe Charmillot
Secrétaire : Mme Stéphanie Willemin
Scrutateurs : M. Manuel Moreno
 M. Bryan Juillerat
Huissiers : M. Jean Fähndrich
 Mme Liridona Rukovci
Excusé : -

Registre des électeurs

Electeurs inscrits	2'484
• Hommes	1'243
• Femmes	1'241

Electeurs présents	55
• Hommes	36
• Femmes	19
Taux de participation	2.21%

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2020, la quotité d'impôts et les taxes communales.
3. Prendre connaissance et approuver la modification du règlement de sécurité locale de la commune mixte de Courrendlin.
4. Informations communales.
5. Divers.

Ouverture

M. le Président Philippe Charmillot, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 2 du 16 janvier 2020 et n° 3 du 23 janvier 2020 (rectificatif concernant la mise en consultation publique du règlement de sécurité locale). En ce qui concerne l'envoi du tous-ménages, il n'a pas été distribué en raison d'un problème d'acheminement de la responsabilité de la commune. Afin de palier à ce manque, des informations ont été diffusées par le biais de la radio et de la presse ainsi que par affichage au bureau de vote.

Cette procédure a été validée par le Délégué aux affaires communales, les débats peuvent donc être tenus.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- Mme Bruna Freitas, agente administrative à l'administration communale
- Mme Séverine Wüthrich, agente administrative à l'administration communale
- M. Thierry Bédât, journaliste au Quotidien Jurassien

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir MM. Manuel Moreno et Bryan Juillerat. Il est procédé au compte des participants.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture.

Le procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que le règlement mentionné au point 3 ont été déposés durant les délais légaux au secrétariat communal.

Un citoyen estime que l'assistance est peu nombreuse pour se prononcer concernant le budget 2020 de la commune. Il souhaite que ce budget soit refusé afin qu'une nouvelle assemblée plus étoffée puisse être organisée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 9 décembre 2019 a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet de la commune. Aucune demande d'amendement n'a été déposée par des citoyens.

M. le Maire la parole pour demander à l'assemblée une demande d'amendement émise par le conseil communal au sujet du contenu de ce procès-verbal.

Cet amendement concerne le point traitant du règlement tarifaire concernant la gestion des déchets, en son point 6.

Le conseil communal propose la reformulation du procès-verbal suivante, proposition qui avait été validée par le président du jour de la dernière assemblée, M. Gérard Métille, qui correspond à ses notes ainsi qu'à l'intention de l'assemblée :

Un plafonnement à 3EH est appliqué à tous les ménages dont un ou plusieurs enfants sont en formation jusqu'à 25 ans révolus sur présentation d'une attestation y relative. Les autres habitants majeurs du ménage seront taxés à hauteur de 1EH chacun.

Discussion : -

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale approuve cet amendement. Un avis contraire et émis.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2019 est accepté avec l'amendement précité.

2. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2020, la quotité d'impôts et les taxes communales :

Rapporteur : M. Vincent Eggenschwiler, Vice-Maire

En préambule de la présentation du budget 2020 quelques informations sont rappelées :

En date du 5 septembre 2018, le Parlement jurassien a adopté le nouveau décret concernant l'administration financière des communes. Le nouveau décret apporte les dispositions légales nécessaires à la mise en œuvre, puis à l'établissement des budgets et comptes annuels avec MCH2 (modèle comptable harmonisé). Le plan comptable MCH2 n'est pas définitif. Il évoluera durant les années à venir afin de supprimer ou d'ajouter des comptes voire d'apporter des corrections de numérotation. Le but final étant de pouvoir comparer à l'aide d'une méthode harmonisée tous les comptes communaux de la RCJU.

En application du décret, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.

Cette mise en œuvre a quelque peu retardé l'établissement de notre budget mais nous sommes à même, ce soir, de le soumettre à l'approbation de l'assemblée communale.

La présentation demeure particulière car nous n'avons pas de colonnes comparatives dans notre projection. Nous n'avons ni comptes bouclés de l'année précédente car les comptes 2019 de la nouvelle commune fusionnée sont en phase de bouclage et nous n'avons pas de budget de l'année précédente car le dernier budget présenté était sous la forme comptable MCH1 et ne permet pas les comparaisons entre les chiffres.

Nous débutons par la présentation des taxes communales et de la quotité qui découlent des règlements communaux en vigueur.

Entrée en matière : acceptée

Taxes communales et de la quotités d'impôts

			Courrendlin	Rebeuvelier	Vellerat	
Impôts			2.05	2.05	2.05	
Taxe immobilière (‰)			1.25	1.25	1.25	
Taxe cadastre et dangers naturels (‰)			0.17	0.17	0.17	
Eau de surface (‰)			0.35	0.35	0.35	
Taxe des chiens	Village		80.00	80.00	80.00	
Taxe eau	Fourniture d'eau (m3)	Habitant	3.00	1.50	2.20	+TVA
		Agriculteur		1.30		
	Emolument location compteur		25.00	25.00	20.00	+TVA
	Eau nouvelle construction (par volume construit) (m3)		0.30			+TVA
	Taxe de piscine (par m3 de contenance)		1.00			+TVA
	Taxe par habitant, 18 ans révolus			100.00		+TVA
	Taxe par résidence secondaire			200.00		+TVA
	Taxe par place caravane			40.00		+TVA
	Taxe de prélèvement à l'hydrante (m3)		3.00			+TVA

		Courrendlin	Rebeuvelier	Vellerat	
Taxe épuration	Epuration (m3)	1.60	2.10	1.80	+ TVA
Taxe ordures ménagères	Taxe par habitant(EH), 18 ans révolus famille max. 3 EH	90.00	90.00	90.00	+ TVA
	Taxe par commerce	Selon règlement tarifaire			+TVA
	Taxe par exploitation agricole	Selon règlement tarifaire			+TVA
	Taxe par entreprise	Selon règlement tarifaire			+ TVA
	Taxe par établissement public	Selon règlement tarifaire			+ TVA
	Taxe par résidence secondaire	Selon règlement tarifaire			+ TVA
	Taxe par place caravane	Selon règlement tarifaire			+ TVA
Taxe entretien des chemins vicinaux	Taxe par habitant	15.00	10.00		
Taxe de séjour	par résidence secondaire		600.00	250.00	
	par unité locative		20.00		
	par caravane		150.00		
Taxe cimetière		Selon règlement en vigueur			

Discussion :

Il est souhaité de savoir d'où viennent les différentes taxes des eaux appliquées aux trois communes ?
Ces taxes proviennent des règlements en vigueur dans les trois communes et seront harmonisées dès que le canton aura approuvé la nouvelle loi sur l'eau dans le cadre de l'établissement d'un nouveau règlement.

Connait-on la nouvelle taxe sur l'eau car il semble qu'à Courroux et Delémont elles ont été baissées ?
Comme ces taxes font partie d'un service communal, le conseil communal sera en mesure de présenter les nouvelles taxes dans le cadre de l'élaboration du nouveau règlement à ce sujet tout en sachant que les services doivent s'autofinancer.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte les taxes communales ainsi que la quotité d'impôt à l'unanimité.

Budget de fonctionnement 2020

M. Vincent Eggenschwiler présente les différents chapitres du budget de fonctionnement 2020

	Budget 2020		Différence
	Dépenses	Recettes	
01 Législatif et exécutif			
011 Législatif			
0110 Assemblée communale	7 000.00		
0116 Votations et élections	15 000.00		
011 Législatif	22 000.00		
012 Exécutif			
0120 Conseil communal	238 900.00		
0121 Commissions communales	13 000.00		
012 Exécutif	251 900.00		
01 Législatif et exécutif	273 900.00		
Charges nettes		273 900.00	
02 Service généraux			
0220 Services généraux administratifs	924 400.00	93 500.00	830 900.00
022 Services généraux, autres	924 400.00	93 500.00	
029 Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs			
0290 Immeubles, installations et équipements administratifs	326 380.00		
029 Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs	326 380.00		
02 Service généraux	1 250 780.00	93 500.00	
Charges nettes		1 157 280.00	
0 ADMINISTRATION GENERALE	1 524 680.00	93 500.00	
Charges nettes		1 431 180.00	

Discussion : -

	Budget 2020		Différence
	Dépenses	Recettes	
01 Législatif et exécutif			
011 Législatif			
0110 Assemblée communale	7 000.00		
0116 Votations et élections	15 000.00		
011 Législatif	22 000.00		
012 Exécutif			
0120 Conseil communal	238 900.00		
0121 Commissions communales	13 000.00		
012 Exécutif	251 900.00		
01 Législatif et exécutif	273 900.00		
Charges nettes		273 900.00	
02 Service généraux			
0220 Services généraux administratifs	924 400.00	93 500.00	830 900.00
022 Services généraux, autres	924 400.00	93 500.00	
029 Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs			
0290 Immeubles, installations et équipements administratifs	326 380.00		
029 Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs	326 380.00		
02 Service généraux	1 250 780.00	93 500.00	
Charges nettes		1 157 280.00	
0 ADMINISTRATION GENERALE	1 524 680.00	93 500.00	
Charges nettes		1 431 180.00	

Discussion : -

	Dépenses	Recettes	Différence
11 Sécurité publique			
111 Police			
1110 Police communale et intercommunale	34 500.00	500.00	34 000.00
111 Police	34 500.00	500.00	
11 Sécurité publique	34 500.00	500.00	
Charges nettes		34 000.00	
14 Questions juridiques			
140 Questions juridiques			
1400 Administration	15 000.00		
1401 Cadastre et mensuration officielle	80 000.00	80 000.00	0.00
140 Questions juridiques	95 000.00	80 000.00	
14 Questions juridiques	95 000.00	80 000.00	
Charges nettes		15 000.00	
15 Service d'incendie et de secours (SIS)			
150 Service d'incendie et de secours (SIS)			
1500 Administration			
1500 Administration	125 000.00	125 000.00	0.00
150 Service d'incendie et de secours (SIS)	125 000.00	125 000.00	
15 Service d'incendie et de secours (SIS)	125 000.00	125 000.00	
16 Défense			
162 Défense civile			
1620 Protection civile communale	10 500.00	11 000.00	-500.00
1628 Abris PC	33 950.00	6 500.00	
162 Défense civile	44 450.00	17 500.00	
16 Défense	44 450.00	17 500.00	
Charges nettes		26 950.00	
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	298 950.00	223 000.00	
Charges nettes		75 950.00	

Discussion : -

	Dépenses	Recettes	Différence
21 Scolarité obligatoire			
212 Degré primaire			
2120 Administration	3 000.00		3 000.00
2122 Enseignement du degré primaire	1 978 820.00	13 200.00	1 965 620.00
2123 Bibliothèque - Médiathèque	3 600.00	1 100.00	2 500.00
2124 Manifestations, excursions, séjours et camps	32 300.00		32 300.00
2125 Transport degré primaire	110 490.00	40 000.00	70 490.00
2128 Immeubles, locaux, installations, équipements	846 503.00	334 400.00	512 103.00
2129 Centre d'émulation	11 540.00		11 540.00
212 Degré primaire	2 986 253.00	388 700.00	
Charges nettes		2 597 553.00	
213 Degré secondaire I			
2130 Administration	259 700.00		
2132 Enseignement du secondaire I	1 141 340.00		
2135 Transport du degré secondaire	39 400.00	40 000.00	-600.00
2138 Immeubles, locaux, installations, équipements	162 740.00	47 300.00	115 440.00
213 Degré secondaire I	1 603 180.00	87 300.00	
21 Scolarité obligatoire	4 589 433.00	476 000.00	
Charges nettes		4 113 433.00	

	Dépenses	Recettes	Différence
22 Ecoles spécialisées			
2202 Enseignement spécialisé	475 080.00		
220 Ecoles spécialisées	475 080.00		
22 Ecoles spécialisées	475 080.00		
Charges nettes		475 080.00	
29 Autres systèmes éducatifs			
299 Formation non mentionnée ailleurs			
2990 Administration	22 000.00		
299 Formation non mentionnée ailleurs	22 000.00		
29 Autres systèmes éducatifs	22 000.00		
Charges nettes		22 000.00	
2 FORMATION	5 086 513.00	476 000.00	
Charges nettes		4 610 513.00	

Discussion : -

	Dépenses	Recettes	Différence
32 Autres fonctions de la culture			
3210 Administration	15 000.00		
321 Bibliothèques et médiathèques	15 000.00		
329 Autres fonctions de la culture			
3299 Autres fonctions de la culture	51 400.00		
329 Autres fonctions de la culture	51 400.00		
32 Autres fonctions de la culture	66 400.00		
Charges nettes		66 400.00	
34 Sports et loisirs			
3410 Complexe sportif	39 000.00	15 000.00	24 000.00
3411 Patinoire	10 000.00		
3419 Autres fonctions des sports	2 000.00		
341 Sports	51 000.00	15 000.00	
34 Sports et loisirs	51 000.00	15 000.00	
Charges nettes		36 000.00	
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	117 400.00	15 000.00	
Charges nettes		102 400.00	

Discussion : -

	Dépenses	Recettes	Différence
43 Promotion de la santé et prévention			
4333 Médecin et infirmière scolaires	14 500.00		
4335 Dentiste scolaire	12 500.00		
433 Service médical et dentaire scolaire	27 000.00		
434 Contrôle des denrées alimentaires			
4340 Administration	500.00		
434 Contrôle des denrées alimentaires	500.00		
43 Promotion de la santé et prévention	27 500.00		
Charges nettes		27 500.00	
4 SANTE	27 500.00		
Charges nettes		27 500.00	

Discussion : -

	Dépenses	Recettes	Différence
53 Vieillesse et survivants			
5310 Administration		7 600.00	
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)		7 600.00	
5322 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	1 115 000.00		
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	1 115 000.00		
5332 Prestations pour retraités	21 000.00		
533 Prestations pour retraités	21 000.00		
53 Vieillesse et survivants	1 136 000.00	7 600.00	
Charges nettes		1 128 400.00	
54 Famille et jeunesse			
545 Prestations aux familles			
5453 Prestations aux familles	16 000.00		
5455 Crèches et garderies			
5455 Crèches et garderies	1 259 000.00	480 000.00	779 000.00
545 Prestations aux familles	1 275 000.00	480 000.00	
54 Famille et jeunesse	1 275 000.00	480 000.00	
Charges nettes		795 000.00	

	Dépenses	Recettes	Différence
55 Chômage			
5592 Autres prestations de chômage	87 800.00		
559 Autres prestations de chômage	87 800.00		
55 Chômage	87 800.00		
Charges nettes		87 800.00	
57 Aide sociale et domaine de l'asile			
5722 Aides économiques légales	1 150 000.00		
572 Aide économique	1 150 000.00		
579 Autres assistances de l'aide sociale			
5790 Administration	3 000.00		
5792 Autres assistances sociales	6 300.00		
5799 Autres fonctions des autres assistances de l'aide sociale		850 000.00	
579 Autres assistances de l'aide sociale	9 300.00	850 000.00	
57 Aide sociale et domaine de l'asile	1 159 300.00	850 000.00	
Charges nettes		309 300.00	
5 PREVOYANCE SOCIALE	3 658 100.00	1 337 600.00	
Charges nettes		2 320 500.00	

Discussion : -

	Dépenses	Recettes	Différence
61 Circulation routière			
6150 Administration	473 917.00	91 600.00	382 317.00
6156 Signalisation et éclairage public	130 000.00	116 000.00	14 000.00
6157 Entretien (nettoyage, déneigement, fauchage, etc.)	46 000.00		
615 Routes communales	649 917.00	207 600.00	
61 Circulation routière	649 917.00	207 600.00	
Charges nettes		442 317.00	
62 Transports publics			
6223 Trafic régional et d'agglomération	69 100.00		
622 Trafic régional et d'agglomération	69 100.00		
62 Transports publics	69 100.00		
Charges nettes		69 100.00	
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	719 017.00	207 600.00	
Charges nettes		511 417.00	

Discussion : -

	Dépenses	Recettes	Différence
71 Approvisionnement en eau			
7100 Approvisionnement en eau potable (RAEP)	711 200.00	711 200.00	
710 Approvisionnement en eau	711 200.00	711 200.00	
71 Approvisionnement en eau	711 200.00	711 200.00	
72 Assainissement des eaux (épuration)			
7200 Elimination et traitement des eaux (RETE)	360 900.00	360 900.00	
720 Assainissement des eaux	360 900.00	360 900.00	
72 Assainissement des eaux	360 900.00	360 900.00	

Discussion : -

	Dépenses	Recettes	Différence
73 Gestion des déchets			
730 Déchets			
7300 Administration			
7300.31011.00 AUTRES FRAIS DE MATERIEL ET DE FOURNITURES D'EXPLOITATION	11 000.00		
7300.31011.01 FOURNITURE / ACHAT SACS	2 000.00		
7300.31300.00 AUTRE PERSONNEL D'EXPLOITATION (SURVEILLANCE)	54 000.00		
7300.31302.00 FRAIS DE PORT	2 000.00		
7300.31309.02 REVALORISATION DECHETS ENCOMBRANTS /DEC	55 000.00		
7300.31309.03 REVALORATIONS DECHETS VERTS	60 500.00		
7300.31309.04 REVALORISATION PAPIER/CARTOM	6 000.00		
7300.31309.05 REVALORSATIONS DECHETS -VERRE	8 500.00		
7300.31309.06 REVALORISATION DECHETS - FERRAILLE/FER BLANC	5 000.00		
7300.31309.07 REVALORISATION DECHETS - SAGEX	4 000.00		
7300.31309.08 REVALORISATIONS DECHETS - HUILES	1 500.00		
7300.31309.09 REVALORISATIONS DECHETS -	34 000.00		
7300.31309.11 REVALORISATION DECHETS - BOIS	28 000.00		
7300.31345.00 PRIME D'ASSURANCE BATIMENT	100.00		
7300.31430.00 AUTRES OUVRAGES DE GENIE CIVIL	3 000.00		
7300.31810.00 PERTE SUR CREANCES - DECHETS	3 000.00		
7300.33000.20 AMORTISSEMENTS PLANIFIES -	11 000.00		
7300.36013.00 TAXE CANTONALE SUR LES DECHETS	7 000.00		
7300.36121.50 DECHETS CARNES	6 000.00		
7300.39100.00 IMPUTATIONS INTERNES - PERSONNEL ADMINISTRATIF	2 000.00		
7300.39100.01 IMPUTATIONS INTERNES - PERSONNEL D'EXPLOITATION	7 600.00		
7300.42404.00 TAXES DE BASE		242 000.00	
7300.42404.01 TAXES DE BASE - ENTREPRISES ET		30 000.00	
7300.42508.06 VENTE VERRE USAGE		14 000.00	
7300.45104.00 EXCEDANT DE CHARGES		25 200.00	
7300 Administration	311 200.00	311 200.00	
730 Déchets	311 200.00	311 200.00	
73 Gestion des déchets	311 200.00	311 200.00	
Charges nettes	0.00		

Discussion : -

	Dépenses	Recettes	Différence
74 Aménagements			
7410 Corrections de cours d'eau (lits, rives et berges)	240 000.00	240 000.00	
741 Corrections de cours d'eau	240 000.00	240 000.00	
74 Aménagements	240 000.00	240 000.00	
77 Autres fonctions de la protection de l'environnement			
771 Cimetières et crématoires			
7710 Administration	28 000.00	13 000.00	15 000.00
771 Cimetières et crématoires	28 000.00	13 000.00	
779 Autres fonctions de protection de l'environnement			
7795 Toilettes pour chiens	7 000.00		
779 Autres fonctions de protection de l'environnement	7 000.00		
77 Autres fonctions de la protection de l'environnement	35 000.00	13 000.00	
Charges nettes		22 000.00	
79 Aménagement du territoire			
790 Aménagement du territoire			
7900 Administration	15 000.00	15 000.00	
7904 Aménagement régional et d'agglomération du territoire			
7904 Aménagement régional et d'agglomération du territoire	42 000.00		
790 Aménagement du territoire	57 000.00	15 000.00	
79 Aménagement du territoire	57 000.00	15 000.00	
Charges nettes		42 000.00	
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -	1 715 300.00	1 651 300.00	
Charges nettes		64 000.00	

Discussion : -

Serait-il possible de connaître le montant comptabilisé sur le compte réserve concernant les eaux ?

M. Pascal Bonnemain communique les informations demandées :

- Fonds des eaux (état 12.2018) : Fr. 1'226'059.-
- Fonds des eaux usées (état 12.2018) : Fr. 1'832'989.-

	Dépenses	Recettes	Différence
81 Agriculture			
8110 Administration	1 100.00		
8113 Gestion des pâturages	4 700.00	300.00	4 400.00
811 Administration, exécution et contrôle	5 800.00	300.00	
812 Améliorations structurelles (règlement AF)			
8120 Administration	23 400.00	15 200.00	8 200.00
812 Améliorations structurelles (règlement AF)	23 400.00	15 200.00	
81 Agriculture	29 200.00	15 500.00	
Charges nettes		13 700.00	
82 Sylviculture			
8200 Sylviculture	48 170.00	48 170.00	
820 Sylviculture	48 170.00	48 170.00	
82 Sylviculture	48 170.00	48 170.00	
84 Tourisme			
8400 Tourisme	29 800.00	500.00	29 300.00
840 Tourisme	29 800.00	500.00	
84 Tourisme	29 800.00	500.00	
Charges nettes		29 300.00	
87 Combustibles et énergie			
8720 Administration	865 000.00	865 000.00	0.00
872 Pétrole et gaz	865 000.00	865 000.00	
873 Energie non électrique			
8730 Thermoréseau	56 400.00	56 400.00	0.00
873 Energie non électrique	56 400.00	56 400.00	
87 Combustibles et énergie	921 400.00	921 400.00	
Charges nettes	0.00		
8 ECONOMIE PUBLIQUE	1 028 570.00	985 570.00	
Charges nettes		43 000.00	

Discussion : -

	Dépenses	Recettes	Différence
91 Impôts			
910 Impôts			
9100 Impôts directs des personnes physiques (PPH)	245 500.00	6 387 200.00	-6 141 700.00
9101 Impôts directs des personnes morales (PM)	15 000.00	535 000.00	-520 000.00
9102 Autres impôts directs		1 268 000.00	
910 Impôts	260 500.00	8 190 200.00	
91 Impôts	260 500.00	8 190 200.00	
Revenus nets	7 929 700.00		
93 Péréquation financière et compensation des charges			
9300 Péréquation financière - Cantons et concordats	144 370.00	1 174 000.00	-1 029 630.00
930 Péréquation financière et compensation des charges	144 370.00	1 174 000.00	
93 Péréquation financière et compensation des charges	144 370.00	1 174 000.00	
Revenus nets	1 029 630.00		
96 Administration de la fortune et de la dette			
961 Intérêts			
9610 Intérêts actifs		80 000.00	
9611 Intérêts passifs	303 000.00		
9612 Intérêts négatifs			
961 Intérêts	303 000.00	80 000.00	

	Dépenses	Recettes	Différence
963 Immeubles du patrimoine financier			
9630 Biens immobiliers corporels du PF	182 700.00	394 040.00	-211 340.00
963 Immeubles du patrimoine financier	182 700.00	394 040.00	
969 Patrimoine financier non mentionné ailleurs			
9690 Placements financiers du PF	6 000.00		
969 Patrimoine financier non mentionné ailleurs	6 000.00		
96 Administration de la fortune et de la dette	491 700.00	474 040.00	
Charges nettes		17 660.00	
999 Clôture			
9991 Financements spéciaux et fonds du capital propre	10 520.00		
999 Clôture	10 520.00		
Charges nettes		10 520.00	
9 FINANCES - IMPÔTS	907 090.00	9 838 240.00	
Revenus nets	8 931 150.00		

Discussion : -

	Dépenses	Recettes	Différence
0 ADMINISTRATION GENERALE	1 524 680.00	93 500.00	
Charges nettes		1 431 180.00	
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	298 950.00	223 000.00	
Charges nettes		75 950.00	
2 FORMATION	5 086 513.00	476 000.00	
Charges nettes		4 610 513.00	
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	117 400.00	15 000.00	
Charges nettes		102 400.00	
4 SANTE	27 500.00		
Charges nettes		27 500.00	
5 PREVOYANCE SOCIALE	3 658 100.00	1 337 600.00	
Charges nettes		2 320 500.00	
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	719 017.00	207 600.00	
Charges nettes		511 417.00	
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU T	1 715 300.00	1 651 300.00	
Charges nettes		64 000.00	
8 ECONOMIE PUBLIQUE	1 028 570.00	985 570.00	
Charges nettes		43 000.00	
9 FINANCES - IMPÔTS	907 090.00	9 838 240.00	
Revenus nets	8 931 150.00		
Total	15 083 120.00	14 827 810.00	
Excédent des dépenses		255 310.00	
Excédent des recettes			
	15 083 120.00	15 083 120.00	

Discussion : -

Investissements

Les différents investissements prévus par le conseil communal pour l'année 2020 sont présentés. Attendu que ces derniers sont inférieurs à Fr. 100'000.-, ils sont de la compétence du conseil communal et sont présentés ce soir pour information.

a. **TRANSPORTS ET ENERGIE :**

Eclairage public secteur des écoles
Financement : par recettes courantes Fr. 82'000.00

b. **ECOLE, ENFANCE (CRECHE ET UAPE) :**

Salles d'enseignement multimédias
Mise à niveau des classes 5 à 8P
Financement : recettes courantes Fr. 42'100.00

c. **TRAVAUX PUBLICS :**

Honoraires pour les études d'assainissement des captages communaux
Financement : par recettes courantes Fr. 70'800.00

d. **CENTRE DE TRI :**

Fondations pour conteneurs Fr. 24'400.00
Financement : par recettes courantes

e. **Appartement Route de Châtillon 15**

Rénovation d'un appartement à la Route de Châtillon 15 Fr. 85'000.00
Financement : par recette courantes

TOTAL INVESTISSEMENTS 2020 Fr. 304'300.00
=====

Le conseil communal a approuvé ce budget et propose à l'assemblée de le présenter tel que présenté.

Discussion : -

Décision : au vote à mains levées le budget 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. **Prendre connaissance et approuver la modification du règlement de sécurité locale de la commune mixte de Courrendlin**

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, Maire

En date du 25 juin 2019, le Gouvernement ratifiait le règlement de sécurité locale de la commune de Courrendlin. Ce règlement contient un chapitre relatif à la protection des données et plus particulièrement un article traitant de l'utilisation des caméras de surveillance.

En son article 64, les sites qui peuvent être surveillés sont définis ainsi que la technique de surveillance utilisée. La nouvelle teneur de cet article a pu être consultée soit auprès du secrétariat communal ou sur le site Internet de la commune.

Les deux techniques de surveillance mentionnées sont les suivantes :

- A des fins dissuasives

- A des fins de preuves

L'interprétation de ces termes dans le domaine de la protection des données peut porter à confusion et la modification de l'article proposée précise le mode de surveillance applicable aux sites concernés.

Discussion :

Un citoyen souhaite connaître la durée de conservation des images prises par les caméras ? La durée figure dans le règlement correspond à 96h.

Entrée en matière : acceptée

Lors de l'établissement du règlement, la subtile nuance entre les termes de surveillance dissuasive et à fin de preuves n'était pas clairement identifiée. Le terme dissuasif permet uniquement le visionnement des images en direct mais n'autorise pas leur enregistrement. Le terme à fin de preuves permet un enregistrement et un visionnage dans un délai de 96 heures.

Le préposé à la protection des données nous a rendu attentifs à cette nuance lors du dépôt des demandes d'autorisation utiles. Il est donc aujourd'hui proposé de modifier la teneur de l'article 64 comme suit :

Zones de
vidéosurveillance

Art. 64 ¹ Les zones de vidéosurveillance à fin de preuves sont :

- les déchetteries ;
- les écopoints ;
- les conteneurs Moloks
- l'extérieur du bâtiment des WC publics
- les gares et leurs abords immédiats ;
- les arrêts de bus ;
- les places de jeux publiques ;
- les bâtiments publics, notamment le Bureau communal, les espaces extérieurs des écoles (campus scolaire), le centre d'exploitation de la voirie et les halles de gymnastique, halles des fêtes et salles polyvalentes.

Sont également ajoutés à cet article les sites des conteneurs Moloks et des WC publics.

Le conseil communal recommande l'acceptation des modifications proposées.

Discussion :

Le nombre de caméras qui seront installées dans le village est demandé ? Nous ne connaissons à ce jour par le nombre de caméras qui seront installées dans le village. Actuellement, nous procédons à l'installation de deux caméras sur le site de la déchetterie. L'une d'entre-elles sera dirigée sur l'entrée afin de permettre l'identification des véhicules qui accéderont au site et de surveiller le site qui connaît des visites illégales régulières et des dépôts de déchets non-conformes en-dehors des heures d'ouverture.

Il souhaité connaître qui pourra visionner les films ? M. le Maire ou la police (personnes assermentées).
Pour le site des WC publics, les caméras seront installées à l'extérieur du bâtiment ? Oui

Le motif de fermeture des WC publics est compris, mais il est proposé que l'on dissimule le panneau indicateur des WC qui se trouve dans l'arrêt de bus. Il est pris note de cette proposition.

Une citoyenne souhaiterait savoir si des caméras seront installées à Choindez sur le site de l'ancienne école qui ressemble à une déchetterie ? La commune est actuellement en procédure avec le propriétaire de ce bâtiment qui accumule de nombreux déchets et objets aux alentours de ces bâtiments. La procédure est complexe et longue mais le propriétaire est suivi avec l'aide d'un avocat.

Vote : la modification du règlement de sécurité locale est acceptée avec 2 avis contraires.

4. Informations communales

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, Maire

M. le Maire communique différentes informations concernant les dossiers en cours < :

Conteneurs Moloks

Les démarches en vue de leur installation sont en cours en collaboration avec le SEOD. Les demandes de permis de bâtir relatives seront publiées prochainement, les gabarits ont déjà été posés il y a quelques semaines. Ces moloks seront majoritairement installés sur le bien-fonds communal. Les conteneurs qui seront installés sur terrains privés ont déjà fait l'objet d'autorisations des propriétaires concernés. Dans l'intervalle les citoyens sont priés de se conformer au Mémo-déchets pour l'élimination de leurs ordures ménagères.

Procès-verbaux de l'assemblée communale

Suite à la récente directive du service des communes, il sera à l'avenir nécessaire de rédiger deux procès-verbaux. Le document qui sera publié publiquement ne devra pas permettre de retrouver le nom des personnes qui interviennent durant les assemblées pour des questions de protection des données. Dorénavant deux versions du procès-verbal seront rédigées, à savoir une version intégrale qui pourra être consultée au bureau communal et une version diffusée plus largement qui ne mentionnera pas le nom des intervenants non-membres des autorités. Les anciens procès-verbaux ne seront pas modifiés.

Manifestations

Différentes manifestations communales agendées en juin prochain sont annoncées :

- Inauguration de la buvette-vestiaires du terrain de foot : 6 juin 2020
- Halle polyvalente de Rebeuvelier : 20 juin 2020

Les détails de ces événements seront communiqués ultérieurement.

WC publics

Les WC publics situés à proximité de l'église ont été fermés suite à des déprédations qui ont été perpétrées dans les locaux. Le conseil communal est conscient des désagréments causés par la fermeture de cette infrastructure mais a été contraint de prendre cette décision. Récemment, des personnes ont allumé un feu à l'intérieur du local. Les auteurs ont été retrouvés par la police et une plainte a été déposée. Le conseil communal entend réaliser une rénovation des locaux qui seront rouverts après les travaux.

Fibre optique

Au terme de modernisation du réseau de fibre optique Swisscom nous annonce une augmentation de la bande passante à Vellerat et Courrendlin. Pour le village Rebeuvelier, la modernisation de la bande passante a été réalisée il y a quelques années.

Environnement – chenilles processionnaires

M. le Maire présente le projet « Nichoirs à mésanges » en remplacement de M. Pierre-André Comte qui est retenu par une commission du parlement ce soir.

Il relate les problèmes connus au printemps dernier en raison d'une invasion de chenilles processionnaires sur les chênes remarquables situés à l'entrée du lotissement Les Quérattes. Dans le cadre de l'étude de ce problème, il s'est avéré que les mésanges sont particulièrement utiles dans la lutte contre ces nuisibles.

Le conseil communal a donc sollicité les ateliers des Castors pour la construction de nichoirs à mésanges. Les citoyens intéressés peuvent acquérir ces nichoirs auprès de l'administration communale. Une centaine de nichoirs seront également installés sur le territoire communal par le service de voirie.

Discussion :

Comment reconnaît-on les gabarits pour signaler les moloks ? Ces gabarits ont été implantés en différents endroits du village par leur axe et la hauteur, implantation qui est conformément à la législation. *Le citoyen estime que le diamètre devrait également être représenté afin de permettre de s'assurer de la sécurité routière notamment par rapport aux véhicules et aux enfants. Il estime que le molok piqueté à la route de Châtillon n'offre pas la sécurité utile aux usagers du secteur.*

5. Divers

Un citoyen a trouvé une lettre samedi une lettre de la commune dans sa boîte aux lettres. Il s'agissait d'une carte de vœux pour ses 80 ans et tient à adresser ses remerciements. Il en profite également pour féliciter M. Vincent Eggenschwiler pour la présentation du budget de la commune. L'assemblée félicite le jubilaire par des applaudissements.

Un citoyen estime que lors de l'envoi de la propagande des partis politiques les enveloppes pourraient être adressées au couple et pas seulement à un membre du ménage. M. le Maire prend acte de cette requête et il sera étudié s'il est possible de corriger cette situation.

Une interpellation concernant le projet de caméra qui sera installé à l'entrée de la déchetterie pour reconnaître les numéros de plaques des véhicules qui entreront sur le site de la déchetterie est émise. Comment fera-t-on pour reconnaître la provenance des véhicules ? Que fera-t-on si une personne de l'extérieur vient déposer des déchets pour aider un habitant de Courrendlin.

Une liste des immatriculations des véhicules sera remise de manière mensuelle à la commune par l'Office des véhicules.

Les personnes qui viendront pour aider quelqu'un ou qui possèdent plusieurs véhicules ou des véhicules d'entreprise devront s'annoncer à la commune et une liste sera transmise aux surveillants.

Il est relaté que des travaux de nettoyage de la commune sont organisés annuellement à Rebeuvelier en collaboration avec des bénévoles du village. Il souhaite savoir si cette action pourra se répéter ainsi que le pique-nique traditionnellement est offert aux participants au terme de la journée. Ou éventuellement étendre à toute la commune ? M. Vincent Eggenschwiler confirme que le conseil communal pourra probablement se prononcer favorablement au sujet de la poursuite de cette action environnementale ainsi que sur la prise en charge du pique-nique offert aux participants.

Il est souhaité savoir comment fait-on pour aller à la déchetterie avec une voiture professionnelle pour déposer les déchets privés ? il signale également qu'il estime avoir été mal reçu ces derniers temps à la déchetterie et manque de renseignements s'agissant des possibilités existantes pour les commerçants afin d'éliminer les déchets issus de leur activité professionnelle.

Les citoyens de Courrendlin peuvent continuer de se rendre à titre privé la déchetterie pour y déposer leurs déchets en quantité ménagère. Les déchets issus des entreprises sont désormais refusés. Le règlement qui stipulait cette règle est entré en vigueur en 2000 mais n'a jamais été appliqué. Au contraire, des ouvertures spéciales pour les entreprises ont été aménagées le lundi matin et ceux qui avaient trop de déchets pouvaient aller les déposer chez Met-Fer alors que les factures étaient prises en charge par la commune.

La mise en application de ce règlement n'est aujourd'hui pas simple mais tant le conseil communal que les surveillants doivent avoir la souplesse nécessaire pour faire respecter les règles. Les chiffres du service de la déchetterie ont été présentés ce soir et démontrent que des mesures doivent être prises pour couvrir le déficit constaté. Il est souhaité que la suppression du tourisme à la déchetterie et la suppression de l'accès aux commerçants permettent une rentabilisation de ce service. Aujourd'hui, seule la collecte du verre engendre un petit bénéfice, les autres bénéfices sont annulés par le coût des frais de transport.

Un citoyen est passé plusieurs fois sur la route Courrendlin – Choindex et constate que les lampadaires de la déchetterie sont allumés durant la nuit. Ces luminaires sont en cours de réglage et sont allumés actuellement à 10% durant la nuit.

Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les personnes présentes à l'assemblée de ce jour.

La séance est levée à 21h50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

Ph. Charmillot

S. Willemin